



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 38

Hebdos régionaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 25 NOVEMBRE À 19 H 30

Québec, le 4 novembre 2014 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour* par Stolt LNGaz Inc. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 25 novembre 2014, à compter de 19 h 30, à l'Église multifonctionnelle, 3025, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 19 décembre 2014.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 19 décembre 2014, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque de Bécancour située au 1295, avenue Nicolas-Perrot**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Stolt LNGaz Inc., co-entreprise formée de trois partenaires (Stolt-Nielsen Gaz Ltd, SUNLNG Holding Ltd et LNGaz inc), propose de construire et d'exploiter une usine de liquéfaction de gaz naturel (GNL) dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. L'usine serait composée de deux unités de liquéfaction d'une capacité de production de 1400 tm par jour chacune, pour une production annuelle de 1 million de tonnes de GNL. L'usine fonctionnerait 24 heures par jour. L'approvisionnement en gaz naturel de l'usine, à la hauteur de 1330 millions de m³ standards par an, se ferait par le réseau de distribution de Gaz Métro. Quant à

l'expédition du GNL, deux modes de transport sont prévus : par bateau (méthanier à raison de un à trois par semaine) et par camion.

Outre l'usine de liquéfaction, le site serait occupé, notamment, par un réservoir de stockage de GNL de type « à intégrité totale » d'une capacité de 50 000 m³ et par divers bâtiments et aménagements connexes, dont une torchère. Des infrastructures sont aussi prévues pour alimenter l'usine en énergie et en matière première, notamment par une nouvelle ligne électrique de 120 kV, le doublement du gazoduc existant sur 7,5 km et l'ajout d'environ 1 km de conduites. Par ailleurs, des espaces pouvant contenir une unité de liquéfaction supplémentaire sont prévus sur le site.

Le projet nécessiterait des investissements de 488 M\$. La construction devrait s'échelonner sur 25 mois. La durée de vie des installations est estimée à plus de 50 ans. Le promoteur souhaite que l'exploitation de l'usine débute à l'automne 2017.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, le projet entraînerait le déboisement et la destruction de milieux humides sur 1,9 ha. Un plan de compensation serait proposé au MDDELCC avant l'autorisation et des mesures d'atténuation sont prévues. Le projet, malgré ses émissions, n'entraînerait pas de dépassement des normes de qualité de l'air. Le promoteur estime en outre que son projet pourrait s'avérer un facteur facilitant l'atteinte des objectifs du *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* du gouvernement du Québec, en offrant aux industries clientes une source d'énergie alternative générant moins de gaz à effet de serre (GES) que leur source actuelle.

Une analyse de risques technologiques fournie par le promoteur dresse un portrait des risques d'accidents liés au projet et identifie les éléments sensibles du milieu. Hormis les industries voisines au sein du parc industriel, les résidences isolées les plus près sont situées à 1,2 km sur la rive nord du fleuve. Selon les scénarios d'accidents étudiés, aucune des résidences ou des lieux publics du voisinage ne seraient touchés, compte tenu de leur éloignement. Pour la majorité des scénarios évalués, les distances d'impacts pouvant nuire à la santé demeurent à l'intérieur de la zone industrielle.

Enfin, durant la construction, la main-d'œuvre requise atteindrait une pointe de 250 travailleurs au plus fort des travaux, avec une moyenne de 200 travailleurs sur le chantier par année. Durant l'exploitation, 20 emplois directs seraient créés à Montréal et 30 à Bécancour.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 19 décembre 2014, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : gnl-becancour@bape.gouv.qc.ca.